



Devrait-on taxer les particuliers qui consomment des produits polluants ?



Introduction

Dans un contexte où l'urgence climatique nécessite des mesures concrètes, la proposition de taxer les produits polluants utilisés par les particuliers suscite un vif débat. Cette approche cherche à rendre les produits moins écologiques plus coûteux afin d'inciter les consommateurs à opter pour des alternatives plus respectueuses de l'environnement. Toutefois, les implications économiques et sociales de telles taxes, ainsi que les questions de sensibilisation, restent des sujets de préoccupation.

Définitions

- **Taxe carbone** : La taxe carbone est un montant ajouté au coût de produits et services basé sur la quantité de gaz à effet de serre qu'ils émettent lors de leur production ou de leur utilisation. Son objectif est d'encourager à réduire la consommation d'énergies polluantes en les rendant plus chères, tout en incitant à adopter des alternatives plus respectueuses de l'environnement.

Contexte



En Belgique, taxer les produits polluants, par exemple à l'aide de la taxe carbone, est un sujet de débat politique et public particulièrement animé. Bien que le pays n'ait pas encore mis en place une taxe carbone stricte et complète, plusieurs propositions ont été discutées au niveau fédéral et régional. Les discussions portent sur l'intégration de cette taxe dans une stratégie plus large de transition écologique qui inclurait des mesures d'accompagnement social pour les ménages les moins aisés. Cependant, le consensus politique reste difficile à atteindre, notamment en raison des préoccupations concernant l'impact économique sur les consommateurs et les entreprises, ainsi que des risques de compétitivité pour l'économie belge.



Une campagne de la chaîne de supermarchés allemande Penny, appelée « Wahre Preise » (« vrais prix ») visait en 2023 à sensibiliser le public aux coûts environnementaux cachés de la production alimentaire en augmentant les prix de certains produits pour refléter ces coûts pour la planète¹. Par exemple, le prix des saucisses viennoises a presque doublé, passant de 3,19 euros à 6,01 euros, et neuf autres produits alimentaires ont également vu leurs prix augmenter de manière significative, jusqu'à 94 %. Les « vrais prix » incluaient non seulement les coûts de production habituels, mais aussi les coûts invisibles liés aux impacts environnementaux, tels que la pollution de l'air (causée par les oxydes d'azote, les particules fines, les gaz à effet de serre), la dégradation des sols, la surutilisation des ressources en eau, les déchets alimentaires, la résistance aux antibiotiques et les importations alimentaires en provenance de zones pauvres en eau. L'Université de Greifswald a utilisé une méthode appelée « True Cost Accounting » pour calculer ces « vrais prix ». Cela comprend une analyse du cycle de vie des produits pour évaluer leur impact environnemental, suivi de l'attribution de coûts monétaires à ces impacts, pour finalement calculer le « vrai prix » des aliments.

En 2019, plus de 3500 économistes ont signé une déclaration pour plaider en faveur d'un système de dividendes carbone, où l'intégralité des recettes générées par la taxe carbone serait redistribuée équitablement à tous les ménages². Ce système est présenté comme un moyen efficace de réduire les émissions de carbone tout en minimisant l'impact économique sur les ménages, en particulier ceux à faible revenu. Par ailleurs, une étude de 2016 montre que les entreprises

¹ Ernährung Umschau. (2023, August 14). Penny-Kampagne: "Wahre Preise" – Hintergrund und Reaktionen. <https://www.ernaehrungs-umschau.de/news/14-08-2023-penny-kampagne-wahre-preise-hintergrund-und-reaktionen/>

² Economists' Statement on Carbon Dividends. (n.d.). Economists' Statement on Carbon Dividends. <https://www.econstatement.org/>

soumises aux réglementations du marché européen du carbone ont augmenté leurs efforts d'innovation dans le domaine des technologies respectueuses de l'environnement, renforçant ainsi l'argument en faveur de la taxe carbone comme levier pour stimuler l'innovation verte et la transition écologique³.



Une étude récente révèle qu'une taxe carbone appliquée aux entreprises du Bel 20 aurait des conséquences significatives : moins de 50 % de ces entreprises resteraient rentables une fois leur «facture carbone» déduite de leur bénéfice avant impôts (EBITDA)⁴. Par exemple, bien qu'AB InBev (le géant de la bière industrielle) puisse absorber une telle taxe grâce à son EBITDA de 19 milliards d'euros en 2022, d'autres entreprises comme le groupe de chimie Solvay, avec une facture carbone supérieure à leur EBITDA, seraient poussées dans le rouge. Cette situation met en lumière le risque financier que représente une taxe carbone pour les entreprises, mais aussi l'inévitable répercussion de ces coûts supplémentaires sur les consommateurs.

Il est important de souligner la distinction entre la taxation des entreprises et celle des consommateurs. Si la taxe carbone est imposée directement aux entreprises, ces dernières sont souvent contraintes de répercuter ce coût sur leurs prix de vente, ce qui se traduit par une augmentation des prix pour les consommateurs finaux. Par conséquent, que la taxe soit appliquée directement sur les produits consommés ou sur les entreprises qui les produisent, l'impact économique sur les particuliers reste similaire.

Concepts & Théories

- ➔ **Externalités négatives** : Les externalités négatives se réfèrent aux coûts environnementaux et sociaux qui ne sont pas reflétés dans le prix de marché des produits ou services. Lorsqu'une entreprise produit un bien polluant, les dommages causés à l'environnement, comme la déforestation, la pollution de l'air et de l'eau, ou les émissions de gaz à effet de serre, sont souvent supportés par la société dans son ensemble plutôt que par l'entreprise ou le consommateur. Ces coûts peuvent se traduire par des problèmes de santé publique, des pertes de biodiversité, ou encore des catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique. L'objectif d'une taxation des produits polluants est de «ré-internaliser» ces externalités en augmentant le prix de ces produits pour qu'ils reflètent véritablement leur impact sur l'environnement et la société. Cela incite les entreprises et les consommateurs à adopter des comportements plus durables.
- ➔ **Justice climatique** : La justice climatique vise à garantir que les politiques de lutte contre le changement climatique ne pénalisent pas de manière disproportionnée les groupes socio-économiquement défavorisés. Ces populations sont souvent les plus vulnérables aux impacts du changement climatique (comme les inondations, les vagues de chaleur, ou l'insécurité alimentaire) tout en étant les moins responsables des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de la taxation des produits polluants, il est crucial de s'assurer que les revenus générés soient redistribués de manière équitable, par exemple sous forme de subventions ou d'aides pour les ménages à faible revenu, afin de compenser l'augmentation des coûts de la vie. Cette approche permet d'éviter que les politiques climatiques n'aggravent les inégalités existantes et garantit que tous les citoyens puissent participer à la transition écologique.
- ➔ **Elasticité de la demande** : L'élasticité de la demande mesure la sensibilité des consommateurs à un changement de prix d'un produit ou service. Si la demande pour un produit est élastique, une augmentation de son prix entraînera une diminution significative de la quantité demandée. En revanche, si la demande est inélastique, une augmentation de prix aura peu d'effet sur la quantité achetée. Par exemple, si les consommateurs sont très sensibles aux prix des carburants, une taxe sur ces derniers pourrait fortement réduire leur consommation, incitant ainsi à l'adoption de modes de transport plus

³ Aghion, P., Dechezleprêtre, A., Hémous, D., Martin, R., & Van Reenen, J. (2016). Carbon taxes, path dependency, and directed technical change: Evidence from the auto industry. *Journal of Political Economy*, 124(1), 1-51. <https://doi.org/10.1086/684581>

⁴ Lecho.be. (2023, August 6). Une taxe carbone laisserait moins de la moitié des sociétés du Bel 20 en bénéfice. <https://www.lecho.be/entreprises/general/une-taxe-carbone-laisserait-moins-de-la-moitie-des-societes-du-bel-20-en-benefice/10535236.html>

écologiques. En revanche, pour des produits dont la demande est moins élastique, comme l'électricité ou les aliments de base, la taxation pourrait avoir un impact limité sur la consommation et nécessiter des mesures complémentaires pour encourager des comportements durables.

- ➔ **Parallèle avec d'autres taxes** : Une taxe sur les produits polluants pourrait être comparée à des taxes déjà en vigueur sur d'autres produits nocifs, comme les cigarettes ou l'alcool. Ces produits sont taxés en raison de leur impact négatif sur la santé publique, et cette taxation a pour objectif de dissuader leur consommation en augmentant leur coût. De manière similaire, une taxe sur les produits polluants chercherait à réduire l'achat de produits nuisibles à l'environnement en rendant ces derniers plus chers. Tout comme la taxe sur le tabac contribue à financer des campagnes de santé publique et à compenser les coûts liés aux maladies associées au tabagisme, les revenus d'une taxe sur les produits polluants pourraient être utilisés pour financer la transition écologique, notamment par le soutien aux technologies propres et aux énergies renouvelables.
- ➔ **Devoir de vigilance** : En 2024, l'Union européenne a adopté la Directive sur le Devoir de Vigilance des Entreprises en matière de Développement Durable (CSDDD), qui impose aux grandes entreprises de surveiller et de gérer les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités, y compris ceux de leurs fournisseurs. Plutôt que de taxer directement les consommateurs ou les entreprises, cette réglementation vise à responsabiliser les entreprises en les obligeant à prendre des mesures préventives pour réduire leur empreinte écologique. En encourageant les entreprises à adopter des pratiques plus durables en amont, le devoir de vigilance peut être perçu comme une alternative ou un complément à la taxation.
- ➔ **Débat sur le label bio** : Rejet de certains producteurs soucieux de l'environnement des labels bio, arguant que ce n'est pas à eux de payer pour prouver leur conformité, mais plutôt aux producteurs polluants de devoir être identifiés et taxés.

Arguments pour la taxation

- Incitation à la durabilité** : Les taxes augmentent le coût des produits polluants, poussant les consommateurs à choisir des alternatives plus vertes.
- Responsabilisation** : Met l'accent sur la responsabilité individuelle dans la réduction de l'empreinte écologique.
- Financement de la transition écologique** : Les recettes de la taxe peuvent être réinvesties dans des projets durables ou pour subventionner des technologies propres.

Arguments contre la taxation

- Impact sur les revenus faibles** : Les taxes peuvent être régressives, affectant davantage les ménages à faible revenu qui consacrent une plus grande part de leurs dépenses à l'énergie et aux biens de consommation essentiels.
- Risque de contestation sociale** : Comme vu avec les gilets jaunes, les taxes sur les carburants peuvent déclencher de vastes mouvements sociaux si elles sont perçues comme injustes.
- Efficacité limitée sans alternatives** : Taxer les produits polluants n'est efficace que si des alternatives abordables et accessibles sont disponibles.

Des ressources pour aller plus loin

- Étude sur les coûts réels des produits polluants : La campagne « Wahre Kosten » menée par la chaîne allemande Penny, où les prix des aliments ont été ajustés en fonction de leur impact environnemental.
- Taxe carbone : Tout comprendre sur cet outil pour lutter contre le réchauffement climatique.
<https://www.hellocarbo.com/blog/compenser/taxe-carbone/>
- [Votre calculateur d'empreinte carbone personnelle - Nos Gestes Climat](#)

Fiches pédagogique éditée dans le cadre du jeu de débat Convictions ! crée par le Conseil de la Jeunesse Catholique

25, rue des Drapiers - 1050 Ixelles - 02/2303283 - info@cjc.be - www.cjc.be

EDITEUR RESPONSABLE - Hadrien Wilputte - COORDINATION - Emilie Kervyn et Jonathan Piroux - RÉDACTION - Jonathan Piroux -
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À LA RÉDACTION - Frédérique Lemoine, Anne Mansy, Emilie Kervyn - MISE EN PAGE - Emilie Kervyn

